

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

## Réponses

Durée de l'examen

40 minutes

Nombre de pages de l'épreuve  
(y compris la page de garde)

8

Annexe(s)

Aucune

Maximum de points possibles

40

Points obtenus

Note

### Indications

- Veuillez inscrire sur chaque page de l'épreuve (y compris sur les éventuelles pages supplémentaires) votre numéro de candidat(e).
- Veuillez vérifier que cette épreuve soit complète lors de sa remise.
- Veuillez utiliser pour votre réponse exclusivement le recto des feuilles de l'épreuve.
- Si nécessaire, veuillez utiliser des pages supplémentaires pour la rédaction de vos réponses. Seules les feuilles officielles sont admises. Elles vous sont remises par le surveillant. En cas de besoin, veuillez le signaler durant les épreuves par un signe de la main.
- La citation uniquement d'un article de loi ou d'ordonnance n'est pas une réponse suffisante (à moins que ceci vous soit expressément demandé).
- Les tâches peuvent être résolues dans un ordre à votre convenance. Le nombre maximum des points est inscrit pour chaque tâche. Des points sont aussi attribués pour des solutions partielles.
- Veuillez utiliser un stylo à bille «indélébile» ne devant pas s'effacer, ou un feutre. La couleur rouge et le crayon à papier sont exclus.

### Le collège d'experts

**Date**

**Signatures**

Expert (e) 1

Expert (e) 2

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 1: Champ d'application (6 points)**

**Donnée**

Les personnes ou les événements dommageables suivants ne sont pas tous assurés par l'assurance militaire.

**Tâche**

Compléter les affirmations suivantes en cochant la mention correcte.

**Possibilités de réponse**

assuré

pas assuré

Celui qui le soir avant d'entrer au service militaire, en faisant ses bagages, chute et se fait une entorse au poignet est ...

Celui qui participe à une action de maintien de la paix et qui pour cela a conclu un contrat avec la Confédération est ...

Celui qui durant un congé personnel pendant le service militaire travaille en tant que salarié soumis obligatoirement à l'assurance-accidents et est accidenté durant ce travail est ...

Celui qui dans le cadre de l'instruction technique prémilitaire participe à un cours pour explorateurs parachutistes est ...

Celui qui en tant que patient militaire suit après le service un traitement ambulatoire de physiothérapie et qui, en quittant l'hôpital, a un accident est ...

Celui qui participe au recrutement après y avoir été convoqué est ...

**Références pour la correction:**

1.1 art. 1a al. 1 let. a en rel. avec l'art. 3 al. 1 LAM (1point)

1.2 art. 1a al. 1 let. l LAM (1point)

1.3 art. 1a al. 1 let. a LAM en rel. avec l'art. 3 al. 2 LAM (1point)

1.4 art. 1a al. 1 let. g ch. 1 LAM en rel. avec l'art. 3 let. c OAM (1point)

1.5 art. 1a al. 1 let. i LAM (1point)

1.6 art. 1a al. 1 let. d ch. 1 LAM (1point)

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 2 : Diverses prestations de l'assurance militaire (6 points)**

**Donnée**

Mettez une croix selon que les affirmations suivantes sont justes ou fausses.

**Possibilités de réponse**

juste

faux

Le montant de l'indemnité funéraire versée par l'assurance militaire est lié au montant des frais funéraires.

Pour les chômeurs qui sont dans l'incapacité totale de travailler aux frais de l'assurance militaire, l'indemnité journalière de l'assurance militaire correspond à celle de l'assurance-chômage.

Le droit à l'indemnité journalière de l'assurance militaire est reporté aussi longtemps qu'il existe un droit aux APG.

Dans le cas d'un assuré blessé, l'assurance militaire peut verser une réparation morale également à des tiers.

L'épouse divorcée peut avoir droit à une rente de l'assurance militaire.

Les indemnités journalières versées durant le reclassement peuvent être réduites en cas de comportement fautif de l'assuré.

**Références pour la correction :**

2.1 Non, art. 60 al. 1 LAM (1 point)

2.2 Oui, art. 28 al. 6 LAM (1 point)

2.3 Oui, art. 9 al. 3 LAM et art. 10 al. 4 OAM (1 point)

2.4 Oui, art. 59 LAM (1 point)

2.5 Oui, art. 52 al. 4 LAM (1 point)

2.6 Non, art. 66 LAM (1 point)

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 3 : Coordination (4 points)**

**Donnée**

Si plusieurs assurances sociales sont compétentes pour la même atteinte à la santé, des règles de coordination s'appliquent.

**Tâche**

Comment l'assurance militaire coordonne-t-elle les prestations suivantes avec celles des autres assurances sociales également tenues de fournir des prestations? Mentionnez dans chaque situation le principe de coordination applicable (par exemple, exclusivité de l'assurance militaire) et aussi l'article de loi correspondant.

3.1 Droit à une rente d'invalidité de l'assurance militaire et à celle de l'assurance accidents?

3.2 Droit aux prestations de réadaptation de l'assurance militaire et à celles de l'assurance-invalidité?

3.3 Droit à une rente de vieillesse de l'assurance militaire et à celle de l'AVS?

3.4 Droit à un moyen auxiliaire de l'assurance militaire et à celui de l'assurance accidents?

**Solution**

3.1 Assurance militaire et assurance-accidents, chacune proportionnellement (0,5 point), art. 76 LAM 1<sup>re</sup> phrase (0,5 point)

3.2 Exclusivité à l'assurance militaire (0,5 point), art. 71 LAM (0,5 point)

3.3 Cumul (après coordination préalable) (0,5 point), art. 77 LAM (0,5 point)

3.4 Exclusivité à l'assurance militaire ou à l'assurance-accidents (0,5 point), art. 76 LAM 2<sup>e</sup> phrase (0,5 point)

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 4 : Prestations (6 points)**

**Donnée**

Alex Ambühl suit des études de médecine. A côté de ses études, il gagne annuellement CHF 36'000 (activité accessoire régulière). En raison d'un accident militaire, il est dans l'incapacité d'étudier et de travailler du 10 février au 31 mars 2018 et doit interrompre ses études. Il ne peut se présenter de ce fait à un examen intermédiaire en février 2018, qu'il passe trois mois plus tard avec succès.

**Question 4.1 (4 points)**

Quel est le montant total de l'indemnité journalière qu'il recevra de l'assurance militaire?  
Montrez le détail du calcul.

**Réponse 4.1**

CHF 36 000 gain x 100 % incapacité de travail X 100 % responsabilité X 80 % taux d'indemnisation : 365 x 50 = 3945.20

**Question 4.2 (2 points)**

A-t-il droit à une indemnisation pour son retard à entrer dans la vie active (Oui/Non)?  
Justifiez votre réponse

**Réponse 4.2**

*Non (1 point)*

*Le retard après la déduction de la période de l'indemnité journalière est inférieur à six mois (mention de l'art. 30 LAM non exigée) (1 point).*

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 5 : Prestations de longue durée (8 points)**

**Donnée**

Marc Müller est veuf et a un enfant de 4 ans. Il y a 5 ans, il a terminé ses études que ses parents ont financées. Marc Müller a un accident au service et a besoin de soins à domicile. Ultérieurement, apparaissent des complications et il meurt des suites de cet accident.

Répondez aux questions suivantes et indiquez les bases légales correspondantes.

**Question 5.1 (2 points)**

Comment l'assurance militaire calcule-t-elle les coûts pour les soins à domicile?

5.1 Les frais concrets de logement, d'alimentation, de soins ou de garde (1point), art. 20 LAM (1point).

**Question 5.2 (2 points)**

Comment l'assurance militaire va-t-elle indemniser l'enfant pour la perte de soutien que constitue le décès de son père et comment cette indemnisation sera-t-elle calculée?

5.2 La rente pour les orphelins de père et mère est égale à 25 % du gain assuré (1 point), art. 53 LAM (1point).

**Question 5.3 (2 points)**

Est-ce qu'un montant est dû par l'assurance militaire aux parents qui ont soutenu leur fils pendant ses études?

5.3 Non, la fin des études s'étant terminée il y a plus de trois ans (1point), art. 61 LAM (1 point).

**Question 5.4 (2 points)**

Qui prend en charge les frais funéraires?

5.4 L'assurance militaire (1point), art. 60 LAM (1point).

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 6 : Responsabilité (2 points)**

**Donnée**

Jan Scheidegger a terminé son école de recrues. Trois jours après son licenciement, son médecin traitant annonce à l'assurance militaire que son patient a une foulure au pied gauche. La foulure doit avoir eu lieu peu avant le licenciement. Toutefois, une annonce de l'événement dommageable pendant l'école de recrues n'a pas été faite.

**Question 6.1 (1 point)**

Quel est le principe de preuve applicable?

6.1 Preuve de la vraisemblance prépondérante (1 point)

**Question 6.2 (1 point)**

L'assurance militaire fournit-elle des prestations, si cette preuve n'a pu être apportée?

6.2 Non (1 point)

**Branche examinée 8 : Assurance militaire (AM)**

Numéro de candidat(e)

**Tâche 7 : Prestations de longue durée (8 points)**

**Donnée**

Daniel Durrer a perdu une grande partie de sa capacité visuelle à la suite d'une infection au service (atteinte à l'intégrité de 25 %). Après la fin des mesures de réadaptation, il réalise encore un gain de CHF 31'000, ce qui correspond à 20 % du gain qu'il touchait auparavant.

**Tâche**

Quelles sont les deux rentes possibles de l'assurance militaire et quel est leur montant? Indiquez la manière de les calculer

**Proposition de solution**

Rente d'invalidité

Calcul: CHF 152 276 gain (montant maximum) x 80 % incapacité de gain x 100 % responsabilité x 80 %  
taux d'indemnisation : 12 = rente mensuelle 8121.40 CHF

*Evaluation: gain, incapacité de travail, responsabilité et taux d'indemnisation = éléments déterminants.*

*4 éléments justes = 4 points, 3 justes = 2 points, 2 justes = 1 point.*

*4 éléments justes, mais montant total faux = 3 points*

Rente pour atteinte à l'intégrité

Calcul: CHF 20 940 montant annuel servant de base au calcul de la rente x 25 % atteinte à l'intégrité x  
100 % responsabilité x 100 % taux d'indemnisation : 12 = rente mensuelle 436.25 CHF

*Evaluation: montant servant de base au calcul de la rente, taux d'atteinte à l'intégrité, responsabilité, taux  
d'indemnisation = éléments déterminants.*

*4 éléments justes = 4 points, 3 justes = 2 points, 2 justes = 1 point.*

*4 éléments justes, mais montant total faux = 3 points*